

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 92-740/PR/MCTT portant modification des tarifs de magasinage pour l'exploitation des Magasins généraux.

n° 92-740/PR/MCTT

Ministère

Ministère du commerce, des transports et du tourisme

Date de publication

13 août 1992

Numéro JO

n° 15 du 15/08/1992

Date du numéro

15 août 1992

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

L'unité de facturation pour le calcul des frais de magasinage est le conteneur de 20 pieds ou l'équivalent en cas de dépotage. Pour les 15 premiers jours : forfait de 15.000 FD. A partir du 16e jour : facturation journalière de 800 FD. Les tarifs prévus ci-dessus seront appliqués aux conteneurs entre en Magasins généraux à compter de la date de signature du present arrete.